

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 1873.

---

Crédit spécial d'un million de francs au Département de la Justice, pour la continuation des travaux de construction d'un Palais de Justice, à Bruxelles.

---

### EXPOSÉ DES MOTIFS.

---

MESSIEURS,

Le Département de la Justice a obtenu, par les lois des 8 septembre 1859, 8 juillet 1865, 31 mars 1868, 20 mai 1872, 16 et 17 août 1873, pour la construction d'un nouveau Palais de Justice, à Bruxelles, des crédits spéciaux, s'élevant ensemble à la somme de . . . . . fr. 8,500,000 »

La province de Brabant y a contribué, jusqu'à ce jour, à concurrence de . . . . . fr. 1,750,000 »

Et la ville de Bruxelles, à concurrence de. . . . . fr. 1,800,000 »

TOTAL. . . . . fr. 12,050,000 »

Les dépenses s'élèveront, à la fin de l'année, à . . . . . fr. 11,600,000 »

Somme restant disponible pour les travaux de 1874 . fr. 450,000 »

---

La dépense totale, durant l'exercice 1873, s'élèvera approximativement à . . . . . fr. 2,000,000 »

---

Rien ne permet de prévoir que la dépense puisse être inférieure à cette somme en 1874.

Or le Gouvernement pourra disposer de :

1<sup>o</sup> La somme qui demeurera disponible sur les crédits antérieurement votés . . . . . fr. 450,000 »

REPORT. . . . . fr.	450,000 »
2° La somme à demander à la province de Brabant pour parfaire sa part contributive de 2,000,000 . . . . .	250,000 »
3° La somme à demander à la ville de Bruxelles pour parfaire sa $\frac{1}{6}$ part sur les sommes qui auront été dépensées à la fin de 1873 . . . . .	133,333,33
	<hr/>
Fr.	833,333,33
Une allocation de. . . . . fr.	1,000,000,00
est donc nécessaire pour permettre de couvrir, avec le concours de la ville de Bruxelles, à concurrence de $\frac{1}{6}$ part ou .	166,666,66
	<hr/>
les dépenses actuellement prévues pour la campagne de 1874. . . . . fr.	1,999,999,99
	<hr/>

Je crois répondre au désir de la Chambre en joignant à cette nouvelle demande de crédit un rapport détaillé sur l'état actuel des travaux.

*Le Ministre de la Justice,*

T. DE LANTSHEERE.

**PROJET DE LOI.**

---

**LÉOPOLD II,****ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre de la Justice,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Notre Ministre des Finances présentera, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

**ARTICLE PREMIER.**

Il est ouvert au Département de la Justice un crédit spécial d'un million de francs (1,000,000 de francs) pour la continuation des travaux de construction d'un Palais de Justice, à Bruxelles.

**ART. 2.**

Le crédit prémentionné sera converti au moyen des produits de l'emprunt autorisé par la loi du 29 avril 1875.

Donné à Bruxelles, le 10 décembre 1875.

**LÉOPOLD.****PAR LE ROI : -***Le Ministre de la Justice,***T. DE LANTSHEERE.***Le Ministre des Finances,***J. MALOU.**

---